

Otis, Ginette (BAPE)**Objet:** TR: Précisions

Bonjour M. Bergeron,

selon vos demandes de votre courriel,

Question 1 :

Voici le tableau corrigé, en fichier joint,

Question 2

De façon générale, une source ponctuelle de bruit, en champ libre, c'est-à-dire en l'absence de l'effet du sol ou de l'effet de protections, de réflexion, du vent et d'effets atmosphériques, décroît de 6dB(A) par doublement de distance du récepteur.

Donc, en effectuant un simple calcul à partir des données modélisées, nous obtenons une estimation conservatrice du niveau de bruit perçu à 500 mètres. En réalité l'atténuation de l'intensité devrait être plus importante car le sol, les arbres, le relief topographique et les conditions atmosphériques sont des facteurs assourdissants.

Calcul :

$$150 \text{ m} \times 2 = 300 \text{ m}$$

À 300 mètres nous pouvons donc soustraire 6 dBA (voir résultats au Tableau I). Si l'on doublait une fois de plus, nous atteindrions 600 mètres, or un ajout de 200 mètres (500 m – 300 m) représente une augmentation de 2/3 de la distance.

$$6 \text{ dBA} \times 2/3 = 4 \text{ dBA}$$

Nous pouvons donc soustraire 4 dBA au niveau de bruit à 300 mètres pour obtenir le niveau de bruit à 500 mètres.

Tableau I Niveau de bruit maximum (temps ponctuel) d'un passage d'un camion et deux camions en convoi

Distance (m)	Un camion Scénario 1 – terrestre (dBA)	Deux camions Scénario 1 – terrestre (dBA)	Un camion Scénario 2 – plan d'eau (dBA)	Deux camions Scénario 2 – plan d'eau (dBA)
30	78	81	81	84
50	73	76	77	80
100	65	68	71	74
150	61	64	67	70
300	55	58	61	64
500	51	54	57	60

Éric Arseneault, Chimiste, M.Sc.

Directeur Environnement et Développement Durable

Arianne Phosphate Inc.www.arianne-inc.com

393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2
Tél. 418 549-7316 poste 24
Fax 418 549-5750
Cell. : 418-720-6660
eric.arseneault@arianne-inc.com

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement / Please consider the environment before printing this email.



Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci / This message is confidential and is intended only for the person or entity to whom it is addressed. Should you have received this communication in error, kindly contact me promptly and delete this message from your computer system. Thank you.

De : jasmin.bergeron@bape.gouv.qc.ca [<mailto:jasmin.bergeron@bape.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 2 juillet 2015 15:56

À : Éric Arseneault

Objet : Précisions

Bonjour,

En réponse au DQ30, question 2, vous avez fourni un tableau des coûts de différents scénarios. Il manque deux scénarios (peut-être parce que la question réfère aussi au DQ10.1 qui ne les comprenait pas) :

f. Saint-Fulgence iii.

f. Saint-Fulgence vii.

Par ailleurs, en complément au DA50.1, la commission souhaiterait aussi obtenir le niveau de bruit au passage de deux camions à une distance de 500 m.

Merci,

Jasmin Bergeron

Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 poste 501

Sans frais : 1 800 463-4732

Télécopieur : 418 643-9474

WWW.BAPE.GOUV.QC.CA

Avis de confidentialité : L'information transmise dans ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement. Merci de votre collaboration.